

Liste de documents justificatifs

Règlement du recours collectif concernant les externats indiens

Lorsqu'un demandeur remplit le formulaire d'indemnisation en personne, et lorsque possible, celui-ci devrait apporter certains des documents justificatifs suivants.

- 1. Preuve de fréquentation de l'externat**
 - a. Bulletins scolaires
 - b. Formulaires d'inscription
 - c. Photos de groupe
 - d. Lettre(s) d'un enseignant ou du directeur de l'école
 - e. Annuaire d'école
 - f. Articles d'école
- 2. Preuve d'abus ou de préjudice**
 - a. Dossiers médicaux
 - b. Dossiers dentaires
 - c. Dossiers infirmiers
 - d. Dossiers de thérapie physique
 - e. Dossiers de thérapie psychologique
 - f. Description des membres de la famille et/ou d'amis
 - g. Photos
 - h. Journaux personnels
- 3. Documents relatifs aux procurations**
 - a. Ordonnance d'un tribunal
 - b. Preuve d'une procuration pour gérer les finances du demandeur
- 4. Documents relatifs aux exécuteurs testamentaires et administrateurs**
 - a. Certificat de décès et testament
 - b. Formulaire de déclaration d'une succession de Revenu Québec
 - c. Ordonnance ou lettre d'administration d'un tribunal
 - d. Lettres d'administration de RCAANC
- 5. Tout autre document qui pourrait être pertinent à votre demande**
 - a. Pièce d'identité (par exemple, une carte de statut d'Indien, un permis de conduire, etc.)
 - b. Ébauche de votre description personnelle

La liste ci-dessus n'est pas une liste exhaustive de tous les documents justificatifs pouvant être joints au formulaire d'indemnisation. En certaines instances, des documents justificatifs qui ne sont pas mentionnés ci-dessus pourraient aussi être utiles.